



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 28 septembre 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : J-Romuald MINEREAU

1. PROCES VERBAL

Le procès verbal du conseil municipal du 31 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATIONS

N°	DÉLIBÉRATIONS	VOTE
131	Retrait de la délibération n°94 du 22 juin 2021 Le conseil municipal décide de retirer la délibération n° 94 du 22 juin 2021 relative à la gestion du temps de travail et la mise en œuvre de l'aménagement et la réduction du temps de travail.	Unanimité
132	Gestion du temps de travail et mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, les agents à temps complet devront travailler 1 607 heures par an à partir du 1er janvier 2022. Le conseil municipal approuve le protocole du temps de travail présenté. Les principales modifications portent sur : - la réalisation de 1607h - la journée de la solidarité - la mise en place de cycle de travail - l'application de sujétions particulières	Unanimité
133	Recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée Le conseil municipal décide de recruter une contractuelle au grade d'attaché à temps complet dans le cadre du dispositif Volontariat Territorial en Administration à compter du 4 octobre 2021. Ses principales missions seront la mise en œuvre des projets structurants du territoire, notamment le lancement d'un plan alimentaire territorial, la réalisation d'un schéma de circulations douces, la revitalisation du centre-bourg et l'optimisation du patrimoine bâti communal, en lien avec le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) communautaire.	Unanimité
134	Définition des modalités de mise à disposition du public de la	Unanimité

	<p>modification simplifiée n° 1 du PLU</p> <p>Le conseil municipal approuve les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 de la Commune de Naintré.</p> <p>Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées seront mis à disposition du public pendant un mois du jeudi 14 octobre au mardi 16 novembre 2021 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels au public à la Mairie de Naintré et sur le site internet de la Mairie https://www.naintre.fr/urbanisme.</p> <p>Le public pourra formuler ses observations, soit sur un registre tenu à sa disposition en mairie, soit par courrier adressé à Monsieur le Maire, soit par courriel à l'adresse urbanisme@naintre.fr</p>	
135	<p>Renouvellement de la convention de mise à disposition du stade René Andraut et du gymnase Emile Andraut par la CAGC – Pause méridienne Ecole Joliot Curie</p> <p>Des activités sportives sont proposées aux élèves de l'école Joliot Curie durant la pause méridienne. Dans le cadre de ces activités, le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition du stade René Andraut et le gymnase Emile Andraut par la CAGC à titre gracieux le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur la pause méridienne.</p>	Unanimité
136	<p>Projet d'aménagement du Centre Bourg – remplacement des aires de jeux – demande de subvention fonds de concours CAGC</p> <p>Le conseil municipal décide de renouveler les aires de jeux de la "Coulée verte" pour un coût estimatif de 13 500 € HT (16 200 € TTC).</p> <p>La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut peut subventionner ce type d'investissement dans le cadre du fonds de concours à hauteur de 50 %.</p>	Unanimité
137	<p>Décisions modificatives sur le budget commune et sur le budget Enfance et Jeunesse</p> <p>Le conseil municipal approuve les décisions modificatives sur les budgets commune et Enfance et Jeunesse.</p>	Unanimité
138	<p>Abrogation de la délibération n°53 du 30 mars 2021</p> <p>Le conseil municipal décide d'abroger la délibération n° 53 du 30 mars 2021 relative à l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 des cimetières.</p>	Unanimité
139	<p>Affectation des résultats 2020 au budget 2021 des cimetières - approbation</p> <p>Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2020 au budget 2021 des cimetières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en investissement + 5 566,60 €. 	Unanimité
140	<p>Taxes et produits irrécouvrables – admission en non valeur. Budgets commune, enfance et jeunesse et petite enfance</p> <p>Le conseil municipal décide d'admettre en non valeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget commune : 3 406,67 € - Budget enfance et jeunesse : 561,85 € - Budget petite enfance : 482,57 € 	Unanimité
141	<p>Pacte financier et fiscal de Grand Châtelleraut – approbation</p> <p>Le conseil municipal approuve le pacte financier et fiscal de Grand Châtelleraut.</p>	Unanimité
142	<p>Renouvellement de l'adhésion à l'association territoires zéro chômeur de longue durée</p> <p>Le conseil municipal décide de renouveler l'adhésion à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée pour un montant annuel de 500 €. La commune de Naintré propose de régler la totalité de l'adhésion et refacturera ensuite 1/5 à Colombiers, Thuré, Scorbé Clairvaux et Cenon sur Vienne.</p>	Unanimité
143	<p>Eveil sonore relais petite enfance et multi accueil – convention avec la CAGC</p> <p>Depuis 2014, un partenariat a été établi entre la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut, le RPE et le multi accueil autour d'un projet d'éveil sonore. Le conseil municipal approuve le renouvellement de ce partenariat</p>	Unanimité

	pour l'année scolaire 2021/2022.	
144	Avenant à la convention territoriale globale CAF de la Vienne – CAGC 2021/2024 Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention territoriale globale avec la CAF.	Unanimité
145	Avenants aux conventions d'objectifs et de financement CAF Le conseil municipal approuve les trois avenants aux conventions d'objectifs et de financement CAF pour : - l'accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire - l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire – bonification plan mercredi - l'accueil de loisirs sans hébergement – accueil adolescents	Unanimité
146	Convention d'objectifs et de financement CAF – Relais Petite enfance Cenon, Colombiers, Naintré 2021/2024 Le conseil municipal approuve la nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le RPEI Cenon Colombiers Naintré couvrant la période du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024.	Unanimité
147	Projet Educatif Territorial – avenant à la convention de partenariat 2018/2021 La municipalité a sollicité la prolongation du Projet Educatif Territorial sur l'année scolaire 2021/2022. Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention de partenariat qui matérialise cette prolongation.	Unanimité
148	Signature d'une convention relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire Le conseil municipal approuve l'engagement de la collectivité dans le dispositif «2S2C». Il décide de signer une convention avec l'Education Nationale relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives et culturelles pour l'année scolaire 2021/2022. La collectivité reçoit une prise en charge financière de l'État qui s'élève à 110 euros par groupe de 15 élèves accueillis et par jour complet.	Unanimité
149	Convention de financement – plan de relance numérique La municipalité a répondu à un appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. L'achat d'ordinateurs portables, de vidéo projecteurs, tableaux blancs, de tablettes et de logiciels est prévu pour les écoles Joliot Curie et Langevin Wallon pour un montant de 57 669,00 € TTC. L'État s'engage à verser une subvention d'un montant de 32 060,00 €. Le conseil municipal approuve la convention de financement relative au plan de relance numérique.	Unanimité
150	Destination des coupes de bois et prix de vente du bois de chauffage – exercice 2020/2021 Des coupes de bois sont effectuées dans le cadre de l'aménagement forestier de la forêt communale. Le conseil municipal fixe le prix de vente comme suit : - Châtaignier : 14 € / stère - Chêne : 16 € / stère - Acacia : 16€ / stère - Autres feuillus : 12 € / stère	Unanimité
151	Convention entre la commune et l'ECNSB pour l'activité modélisme au plan d'eau de Bracon L'ECNSB utilise le plan d'eau de Bracon pour la pratique du modélisme électrique. Le conseil municipal approuve la convention qui a pour objet de faciliter le partage du territoire et la cohabitation des activités entre les membres de l'association ECNSB et les autres utilisateurs du plan d'eau (notamment les pêcheurs, promeneurs, joggeurs, cavaliers), et la préservation des richesses naturelles du site.	Unanimité

152	<p>Convention entre la commune et l'amicale des pêcheurs pour l'activité modélisme au plan d'eau de Bracon L'amicale des pêcheurs exerce une activité de pêche sur le plan d'eau de Bracon. Le conseil municipal approuve la convention qui a pour objet de faciliter le partage du territoire et la cohabitation des activités entre les pêcheurs et les autres utilisateurs du plan d'eau (notamment les modélistes, promeneurs, joggeurs, cavaliers), et la préservation des richesses naturelles du site.</p>	<p>22 voix "Pour" 6 abstentions de C Piaulet, B Sulli, B Massonneau, N Robin, F Royer et V Debiais</p>
153	<p>Zone d'activités économiques de Laumont – Cession au profit de Grand Châtellerault de la parcelle cadastrée AZ n°1047 La SCI ZEKAROUI souhaite acquérir une parcelle d'une superficie de 8 101 m² située dans la ZAE de Laumont. Cette parcelle est toujours propriété communale bien que la Commune ne soit plus compétente en matière économique. C'est la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault qui est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité économique. Le conseil municipal approuve la vente à Grand Châtellerault de la parcelle cadastrée AZ n°1047, située rue de Chambourdon, moyennant le prix de 20€/m², soit 162 020 euros. Le paiement du prix interviendra concomitamment à la revente du terrain par Grand Châtellerault à la SCI ZEKAROUI.</p>	<p>Unanimité</p>

3. DECISIONS DU MAIRE

Cimetière :

DECISION N°15 du 7 juillet 2021 – reprise de la concession n°622 – emplacement J7 dans le cimetière du centre bourg suite à son abandon par les concessionnaires.

Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 5 000€ TTC :

Date de signature du contrat	Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC	Montant TTC Global
31/05/2021	Delhoume	Travaux écoles 2021 - lot 1 plafonds suspendus	4 200,59	5 040,71	
31/05/2021	Spie	Travaux écoles 2021 - lot 2 électricité	2 527,91	3 033,49	
31/05/2021	Sols et Peintures	Travaux écoles 2021 - lot 3 peinture	8 074,89	9 689,87	17 764,07
15/06/2021	Colas	Travaux de voirie 2021	78 500,00	94 200,00	94 200,00
30/07/2021	Colas	Aménagement piste cyclable bois Granger et voirie bois Weber	129 968,36	155 962,03	155 962,03
04/08/2021	Ogf	13 caveaux + 8 cavurnes + 1 columbarium	21 425,00	25 710,00	25 710,00

4. QUESTIONS DIVERSES

- La participation citoyenne